

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier, à vingt heures
le Conseil Municipal de la Commune de Neauphle-le-Château
s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Elisabeth SANDJIVY,
Maire après convocation légale, en date du 23 janvier deux mille vingt-quatre.

Etaient présents :

Elisabeth SANDJIVY – le Maire, Benoît POUYET, Emmanuelle COEURET, Stephen CHARLIEU, Antoinette ROUVERAND – Maires Adjoints, Jean-Pierre SIMOULIN, Sylvie BARA, Bruno CAUQUIL, Sandrine MAES, Elodie KLOJ, Jonathan KASTNER, Benoit SCHROEDER, Agnès CORDONNIER, Eric LERAY.

Etaient absents, excusés et représentés :

- Sébastien TUFFIER donne pouvoir à Benoit SCHROEDER
- Georges ICHKANIAN donne pouvoir à Agnès CORDONNIER

Etaient absents et excusés :

Annick VENANT, Marc LEROY, Claire BASIRE, Joseph-Marie ABSIL, Emma BROU, Jimmy VIGNELLES.

Etait absente :

Claire VIGNERON

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h30 et nomme Bruno CAUQUIL comme secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 DÉCEMBRE 2023

- 1.1. Le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 11 décembre 2023,**

2. TRANSPORTS PUBLICS

2.1. MOTION D'OPPOSITION POUR LES MODIFICATIONS DE TRANSPORTS PUBLICS

Ile-de-France Mobilités a programmé la suppression de nombreux arrêts de bus sur la ligne Express 78 à compter du 1^{er} septembre 2024. Cela, sans concertation des usagers et des élus.

Les conséquences de la suppression des arrêts de bus sont claires :

1. Contrainte de déplacement pour les personnes non véhiculées :



Cette mesure affecte particulièrement les personnes non véhiculées, souvent les plus vulnérables, en compromettant leur accès aux transports en commun.

2. Privation de services publics essentiels :

La suppression d'arrêts privera de nombreux usagers de services publics vitaux, remettant en question le caractère essentiel du transport en commun.

3. Augmentation du trafic routier :

La décision risque d'accentuer la congestion routière en incitant les citoyens à recourir davantage à la voiture individuelle, contribuant ainsi à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

4. Obstacle aux efforts pour un environnement plus sain :

En supprimant des arrêts de bus, cette décision va à l'encontre des initiatives visant à promouvoir un environnement plus sain, contredisant les objectifs de mobilité durable.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la présente motion qui sera notifiée à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **S'OPPOSE, à l'unanimité,** à la suppression d'arrêts de bus essentiels aux neauphléens.
- **DEMANDE, à l'unanimité,** une concertation systématique préalable pour chaque projet de modification de transports publics.

3. INTERCOMMUNALITÉ - SYNDICATS

3.1. DÉSIGNATION DE DEUX DÉLEGUÉS AU SIVU CŒURS D'ENFANTS

Suite à la candidature de Madame Elisabeth SANDJIVY et Monsieur Benoit SCHROEDER en tant que délégués au SIVU Cœurs d'Enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE, à l'unanimité,** Madame Elisabeth SANDJIVY et Monsieur Benoit SCHROEDER à représenter la Commune au sein du SIVU, en qualité de délégué titulaire.

4. SERVICE JEUNESSE

4.1. TARIFICATION POUR LE VOYAGE DU SERVICE JEUNESSE

Le service jeunesse organise une sortie de 5 jours au mois d'avril pour les adolescents du service jeunesse. Ce séjour sera facturé 350 euros par participant. Ce montant couvrira l'ensemble des dépenses générées par l'organisation du séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE et DECIDE, à l'unanimité,** d'appliquer le tarif de 350 euros pour le séjour d'avril 2024.



5. QUESTIONS DIVERSES

Conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur du Conseil municipal, approuvé le 28 septembre 2020, le texte des questions est adressé au maire, 48 heures avant la séance du conseil.

Les questions sont traitées à la fin de la séance.

Séance levée à 20 heures et 30 minutes

Le maire

Elisabeth SANDJIVY

